



An dix de la Republique française

15 Vendémiaire 10 Le Quinze Vendémiaire trois heures de relevée

Inventaire
Segur

à la requête de Louis Philippe De Segur membre
Du Corps législatif demeurant à Paris rue de la Harpe N. 1295. Division du Douve Et Joseph
~~Et Alexandre Joseph~~ De Segur demeurant à Paris rue
De l'Université N. 307. Division de la fontaine de Grenelle

Lesd. De Segur habiles à se dire et parler, héritiers chacun
pour moitié de l'effort Philippe Joseph De Segur ancien ~~notaire~~
leur Père décédé à Paris le onze Du present mois

à la conservation des droits et intérêts actuels des parties y
et qu'elles et de qui il appartiendra il ne sera pas les Notaires à Paris
Sousigné procureur entente Du present intitulé de l'inventaire fidèle et
exacte Description de tous les meubles meublans, ustensils de ménage
bats linge hardes effets bijoux argenterie et deniers comptant, titres
papiers, renseignements et tous autres objets généralement quelconques
qui se trouveront appartenir à la succession d'ad. l'effort Philippe
Joseph De Segur Dans les lieux cy après désignés dépendans d'une
maison sise à Paris rue des champs élysées N. 8. Division des champs
élysées, appartenante au C. De La Beuzière, Dans laquelle led. De Segur
est décédé

Sur la représentation et mise en évidence qui sera faite d'abord
aux Notaires Soussigné par Jean Clement Veuve de Jean Joseph ~~Demortier~~
attaché au service d'ad. l'effort, qui serment par elle fait en présence
desd. Notaires et maîtres de Notaire l'un d'eux et tout dire représenté
et déclaré fidèlement sans en rien cacher ou détourner et sans avoir
puent connaissance qu'il ait été rien puis ou détourner pas qui
quelles soit sous les peines ord. cas infra d'icelles qui leur ont été
expliqués et qu'ils ont été bien compris

La prise des choses y désignées sera faite par Pierre Michel Louis
et par Philippe Charles Dupont tous deux attachés au service de
l'effort, demeurants par le sous susdit

De C. De J. C. De J. C. De J. C. De J. C.

J. L. L. L.
est.